

Informations importantes concernant le dépôt de

# Conteneurs sous pression



Attention,  
information  
importante !

**Pour être remboursés, les conteneurs sous pression doivent être déposés de la manière suivante :**

- Dépollués (sans résidus)
- Aérés (percés et sans valve)
- Marqués (pour en faciliter l'identification)
- Déposés séparément (afin d'éviter les mélanges et donc les risques)

S'ils sont mélangés ou si nous devons les trier nous-mêmes, un montant de CHF 200.- / pièce sera facturé.

**Nous nous chargeons de la dépollution pour :**

	<p><b>Conteneurs sous pression contenant des gaz inertes</b></p> <p>Conteneurs sous pression contenant de l'argon, de l'air respirable, de l'air comprimé, de l'hélium, du dioxyde de carbone, de l'oxygène ou de l'azote</p> <p>Facturation CHF 80.- / pièce</p>		<p><b>Conteneurs sous pression contenant de l'acétylène</b></p> <p>Veillez faire attention à l'autocollant marchandises dangereuses</p> <p>Facturation CHF 80.- / pièce</p>
	<p><b>Extincteurs</b></p> <p>Plein : CHF 50.- / pièce</p> <p>Vide : Prix de base</p>		<p><b>Conteneurs sous pression contenant du propane ou du butane</b></p> <p>Très inflammable</p> <p>Facturation CHF 80.- / pièce</p>
<p><b>Conteneurs sous pression contenant des résidus dangereux et/ou nocifs</b></p> <p>Facturation CHF 500.- / pièce</p>		<p><b>Véhicules complets avec réservoir GNC / GPL (très inflammable)</b></p> <p>Facturation CHF 500.- / véhicule</p>	

**Nous vous conseillons volontiers de manière personnalisée**

Plus d'informations

[www.thommen.ch](http://www.thommen.ch)